



## Dons des fonds associatifs

-----  
Par von\_breut

Bonjour,

le Foyer Social et Culturel de mon village à envoyé un courrier à ses adhérent leur présentant leur démission massive pour cause de trop bon travail accompli (oui, leur courrier est déroutant), en mentionnant le changement d'équipe municipale (qui semble être la raison, du moins, en lisant entre les lignes de ce-dit courrier, c'est le seul point négatif qu'ils mentionnent, et ce, avant la partie "justificative" du courrier), et en donnant la gestion de la crise sanitaire comme pivot de leur décision (géré par l'ancienne équipe municipale).

ils mentionnent également le don d'un montant significatif (leurs mots) des fonds à 2 associations en guise de dernier acte.

mes questions sont les suivantes :

un foyer socio-culturel n'est-il pas sensé être détaché du conseil municipale?

une association de ce type peut-elle redistribuer ses fonds de la sorte au détriment des adhérents après une simple démission de ses membres? (il s'agit bien d'une démission, et non d'une dissolution)?

Merci de vos réponses